

Objet d'étude : Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique

Thème 2022-2023 : " Le jeu : futilité, nécessité "

Problématique : Quelle place peut occuper le jeu dans notre vie personnelle et sociale ?

Séquence 1 : Groupement de textes

Séance 2 : Le jeu et le pouvoir

Problématique : Le désir de pouvoir pousse-t-il à enfreindre toutes les règles ?

Extrait : Le testament d'un excentrique, Jules Vernes, 1899

Un homme fortuné William J. Hyperbone meurt. Il a rédigé un testament pour léguer sa fortune. L'extrait est la lecture du testament : qui sera l'héritier ?

5 Le notaire reprit en ces termes : « On trouvera dans cette enveloppe une carte et une boîte. La carte est celle du Noble Jeu de l'Oie, établie suivant une nouvelle affectation de ses cases que j'ai imaginée et dont il devra être donné connaissance au public. La boîte renferme deux dés semblables à ceux dont j'avais l'habitude de me servir à mon cercle. » La carte d'une part, les dés de l'autre, seront destinés à une partie qui sera jouée dans les conditions suivantes. » Comment une partie ?... Il s'agissait d'une partie du Jeu de l'Oie ?... Décidément, on avait affaire à un mystificateur ! De vigoureux « silence » furent adressés aux mécontents, et Me Tornbrock poursuivit sa lecture : « Or, voici ce que j'ai pensé à faire en l'honneur de mon pays que j'aime avec l'ardeur d'un patriote, et dont j'ai visité les divers États à mesure que leur nombre augmentait d'autant d'étoiles nouvelles le pavillon de la République américaine ! » (...) « Actuellement, sans compter l'Alaska, située en dehors de son territoire, mais qui s'y rattachera bientôt, lorsque le Dominion of Canada nous aura fait retour, l'Union possède cinquante États, répartis sur près de huit millions de kilomètres superficiels. » Eh bien ! ces cinquante États, en les rangeant par cases, les uns à la suite des autres, et en répétant quatorze fois l'un d'eux, j'ai obtenu une carte composée de soixante-trois cases, identique à celle du Noble Jeu de l'Oie, devenu par ce fait le Noble Jeu des États-Unis d'Amérique. » Ceux des assistants qui étaient familiarisés avec le jeu en question comprirent sans peine l'idée de William J. Hyperbone. En vérité, c'était une heureuse circonstance qui lui avait permis de distribuer précisément en soixante-trois cases les États de l'Union. Aussi l'auditoire s'abandonna-t-il à de chaleureux applaudissements ; et bientôt toute la rue acclama l'ingénieuse invention du testateur. (...) Lorsque le calme fut enfin rétabli : « Il s'agissait maintenant, lut-il, de désigner les partenaires qui seraient appelés à jouer sur l'immense territoire des États-Unis, en se conformant à la carte renfermée sous cette enveloppe, et qui devra être tirée à des millions d'exemplaires, afin que chaque citoyen puisse suivre les péripéties de la partie qui va s'engager. Ces partenaires, au nombre de six, ont été choisis par le sort parmi la population de notre cité, ils doivent être réunis en ce moment sur la scène de l'Auditorium. Ce sont eux qui auront à se transporter, de leur personne, dans chaque État indiqué par le nombre de points obtenus, et à l'endroit même que leur fera connaître mon exécuteur testamentaire, d'après une note ci-jointe rédigée par mes soins. »

10

15

20

25

30

35

40

Ainsi donc tel était le rôle réservé aux « Six ».

Le caprice des dés allait les promener à la surface de l'Union... Ils seraient les pièces d'échiquier de cette invraisemblable partie... Si Tom Crabbe ne comprit rien à l'idée de William J. Hyperbone, il en fut autrement du commodore Urrican, de Harris T. Kymbale, d'Hermann Titbury, de Max Réal et de Lissy Wag. Tous se regardaient, et on les regardait déjà comme des êtres extraordinaires, placés en dehors de l'humanité. Mais il restait à apprendre quelles étaient les dernières dispositions imaginées par le défunt. « À dater de quinze jours après la lecture de mon testament, disait-il, tous les deux jours, dans cette salle de l'Auditorium, à huit heures du matin, Me Tornbrock, en présence des membres de l'Excentric Club, agitera de sa main le cornet des dés, proclamera le chiffre amené, et enverra ce chiffre par télégramme à l'endroit où chaque partenaire devra se trouver alors sous peine d'être exclu de la partie. Étant donné la facilité et la rapidité des communications à travers le territoire de la Confédération dont aucun des « Six » ne devra dépasser les limites sous peine d'être disqualifié, j'ai estimé que quinze jours devraient suffire à chaque déplacement, si lointain qu'il dût être. » Il était évident que si Max Réal, Hodge Urrican, Harris T. Kymbale, Hermann Titbury, Tom Crabbe, Lissy Wag, acceptaient ce rôle de partenaires dans ce Noble Jeu, renouvelé non plus des Grecs mais des Français par William J. Hyperbone, ils seraient obligés à en suivre strictement les règles. Or, dans quelles conditions s'effectueraient ces courses folles à travers les États-Unis ?... « C'est à leurs frais ; dit Me Tornbrock, au milieu d'un profond silence, que les « Six » voyageront, et c'est de leur bourse qu'ils payeront les primes exigibles à l'arrivée dans telle ou telle case,

<p>45</p> <p>50</p> <p>55</p> <p>60</p> <p>65</p> <p>70</p> <p>75</p>	<p>autrement dit dans tel ou tel État, et dont le prix est fixé à mille dollars chacune. Faute du versement d'une seule de ces primes, tout joueur serait mis hors de concours. » Mille dollars, et quand on était exposé à les verser plusieurs fois – si la malchance s'en mêlait – cela pouvait monter à une forte somme. On ne s'étonnera donc pas que Hermann Titbury fit une grimace qui se reproduisit au même instant sur la face congestionnée de son épouse. Nul doute que l'obligation de verser cette prime de mille dollars, lorsque le versement en serait exigible, ne fût de nature à gêner, sinon tous, du moins quelques-uns des partenaires. Il est vrai, il se rencontrerait assurément des prêteurs disposés à venir en aide à ceux des « Six » qui sembleraient présenter les meilleures chances. N'était-ce pas là un nouveau terrain offert à l'ardeur spéculative des citoyens de la libre Amérique ?...</p> <p>(...) Mais dans quelle condition leur serait-elle attribuée ?... C'est à cette question que répondait le testament par les lignes suivantes : « Au Noble Jeu de l'Oie, on le sait, le gagnant est celui qui arrive le premier à la soixante troisième case. Or, cette case n'est définitivement acquise que si le nombre des points fournis par le dernier coup de dés y aboutit juste. En effet, s'il le dépasse, le joueur est forcé de revenir en arrière en comptant autant de points qu'il en aura obtenus en trop. Donc, après s'être conformé à ces règles, l'héritier de toute ma fortune sera celui des partenaires qui prendra possession de la soixante-troisième case, autrement dit le soixante-troisième État, qui est celui de l'Illinois. » Ainsi un seul gagnant... le premier arrivé !... Rien à ses compagnons de voyage, après tant de fatigues, tant d'émotions, tant de dépenses... Erreur, le second devait être dédommagé et remboursé dans une certaine mesure. « Le second, disait le testament, c'est-à-dire celui qui, à la fin de la partie, sera le plus rapproché de la soixante-troisième case, recevra la somme produite par le versement des primes de mille dollars que les hasards du jeu peuvent porter à un chiffre considérable et dont il saura faire bon et profitable usage. » Cette clause ne fut ni bien ni mal acceptée par l'assistance. Telle quelle, il n'y avait pas à la discuter.</p> <p>(...)</p> <p>Un dernier hurra accueilli cet appel final à l'intervention de la Providence en faveur de l'un des partenaires, et l'assistance allait se retirer, lorsque Me Tornbrock, réclamant le silence d'un geste impérieux, ajouta ces mots : « Il y a un codicille. »</p> <p>Un codicille ?...</p> <p>Allait-il donc détruire toute l'ordonnance de cette œuvre testamentaire, et dévoiler enfin la mystification que quelques-uns attendaient encore de l'excentrique défunt ?... Et voici ce que lut le notaire : « Aux six partenaires désignés par le sort sera joint un septième de mon choix, qui figurera dans la partie sous les initiales X K Z, jouira des mêmes droits que ses concurrents et devra se soumettre aux mêmes règles. Quant à son nom véritable, il ne sera révélé que s'il gagne la partie, et les coups le concernant lui seront envoyés uniquement sous ses initiales. » Telle est ma volonté de la dernière heure. » Cela parut singulier. Que cachait cette clause du codicille ? Mais il n'y avait pas à la discuter plus que les autres, et la foule, vivement impressionnée, comme disent les chroniqueurs, quitta l'Auditorium.</p> <p>Jules Verne, <i>Le testament d'un excentrique</i>. 1899</p> <p>Le codicille : un acte par lequel le testateur (l'auteur du testament) modifie les dispositions prises dans le testament rédigé soit en la présence d'un notaire (authentique) soit par l'auteur seul.</p>
---	--

Consigne : Après avoir lu l'extrait, répondez aux questions suivantes :

1 – Quel est le thème de cet extrait ?

2- Quel est le principe du jeu de l'Oie ? Reconstituez en étapes simplifiées la règle lue par le notaire.

3 – Quelle est la particularité de ce testament et du défunt ? Relevez des éléments du texte.